



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 13 avril 2017

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Budget Primitif 2017-Budget Principal-Autorisations de programme 2017

L'An Deux Mille dix-sept, le 13 avril à dix sept heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 04 avril 2017.

ETAIENT PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Angèle BRUNINI, Philippe PERETTI, Marie-Dominique CARRIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Maltea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Céline SIMONI-PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Michel CASTELLANI	à	Maltea LACAVE
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Etienne PERFETTI	à	Louis POZZO DI BORGO
Henry POYET	à	Guy ARMANET

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI, Henry POYET, Pierre-Noel LUIGGI, Etienne PERFETTI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 13 Avril 2017

OBJET : Budget Primitif 2017 -Budget Principal-Autorisations de programme 2017

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république ;

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme /Crédits de paiements ;

Vu l'ordonnance du 26 aout 2005 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-2, L2311-3, L2311-9 ;

Vu l'instruction codificatrice M14 ;

Considérant l'effort d'équipement sur la période 2017-2022 ;

Considérant que des dépenses d'équipement inscrites dans le plan pluriannuel d'Investissement annexé au rapport du budget primitif revêtent un caractère pluriannuel et peuvent faire l'objet d'une autorisation de programme afin de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget des différents exercices concernés ;

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces dossiers ;

Vu l'avis favorable du bureau du 3 avril 2017 ;

Vu le rapport de présentation n°1 ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

DECIDE

A l'unanimité

-De gérer les crédits en autorisations de programme et Crédits de paiement

-D' ouvrir les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Conseil du 13 Avril 2017

OBJET : Budget Primitif 2017 -Budget Principal-Autorisations de programme 2017

N°AP	Libellé	Montant de l'AP	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021	CP2022
3007	Mise en accessibilité des ERP	741 500,00	302 500,00	253 000,00	62 000,00	46 000,00	44 000,00	34 000,00
3008	Mise aux normes électriques Bâtiments	672 000,00	330 100,00	341 900,00				
3009	Mise aux normes équipements Piscine Carbonite	466 000,00	233 000,00	233 000,00				
3010	Passage en LED Structures Sportives	596 500,00	109 500,00	120 000,00	163 000,00	204 000,00		
3011	Extension et réaménagement Locaux de Toga	1 771 000,00	386 000,00	785 000,00	600 000,00			
3012	Création Vestiaires et tribunes Volpajo	2 348 500,00	50 000,00	200 000,00	600 000,00	650 000,00	848 500,00	
3013	Rénovation et extension Cossec P.Ferreti	3 780 000,00	50 000,00	200 000,00	1 970 000,00	1 560 000,00		
3014	Création Centre Technique communautaire	3 450 000,00	150 000,00	1 795 000,00	1 505 000,00			
3015	Acquisition terrains ZAE	2 100 000,00	300 000,00	500 000,00	500 000,00	800 000,00		

Conseil du 13 Avril 2017

OBJET : Budget Primitif 2017 -Budget Principal-Autorisations de programme 2017

DIT

Que Les dépenses seront financées par le FCTVA, des financements extérieurs et par l'autofinancement.

DIT

Que les crédits de paiement nécessaires à la réalisation de ces opérations sont prévus au budget primitif 2017.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.